

Sommaire des questions – projet de centrale électrique Moraine

Le présent document fournit un sommaire de haut niveau des questions présentées à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) à propos du projet de centrale électrique Moraine (le projet) pendant la période de consultation sur le sommaire de la description initiale du projet (DIP), présenté par Moraine Initiatives Ltd. (le promoteur). Les questions soulignent les renseignements qui appuient la prise de décision de l'Agence quant à la nécessité ou non d'une évaluation d'impact en vertu de l'article 16 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et, le cas échéant, à adapter les documents de l'étape préparatoire. Les contributions originales sont en ligne, sur le site Web du Registre canadien d'évaluation d'impact pour le projet (numéro de référence 84591).

Le promoteur doit fournir à l'Agence sa réponse au sommaire des questions précisant la manière dont il entend répondre aux questions soulevées, ainsi que la description détaillée du projet. La description détaillée du projet doit présenter les renseignements contenus dans la DIP, accompagnés de nouveaux renseignements intégrés tout au long du corps du texte de façon à répondre aux questions soulevées. Ceci facilitera la compréhension des participants à l'évaluation, y compris les groupes autochtones et publics, les autorités fédérales, les ministères provinciaux et les municipalités.

Accidents et défaillances
Besoin de renseignements supplémentaires sur les scénarios d'accidents et de défaillances potentiels susceptibles d'avoir des effets sur l'environnement et la santé humaine, et sur la capacité du promoteur à atténuer les effets potentiels et à y remédier.
Respecter la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i> et son règlement lors de l'élaboration du plan de préparation aux situations d'urgence.
Environnement acoustique
Recommandation d'une évaluation des effets potentiels du projet, y compris de l'emplacement des récepteurs sensibles (p. ex., hôpitaux, écoles, maisons de retraite, maisons de soins) et des zones d'utilisation traditionnelle des terres lors de la détermination des effets acoustiques potentiels du projet sur la santé humaine. Recommander l'établissement des emplacements des récepteurs sensibles en consultation avec les groupes autochtones.
Clarifier les plaintes relatives au bruit et les procédures de résolution, les plans d'atténuation du bruit, les mesures d'atténuation potentielles et les plans de suivi et de contrôle.
Solutions de rechange à la réalisation du projet
Préciser la disponibilité d'autres centres de stockage du carbone pour le stockage du dioxyde de carbone capté au cours de l'exploitation du projet.
Solutions de rechange au projet
Recommander que la production d'énergie renouvelable (éolienne et solaire) soit considérée comme une solution de rechange préférable et fiable au projet, car elle serait mieux adaptée pour atteindre les objectifs du Canada de zéro émission nette en matière de gaz à effet de serre d'ici 2050.
Environnement atmosphérique
Préoccupations concernant les effets du projet sur la qualité de l'air, y compris la circulation des véhicules, la construction, l'exploitation et le déclassement. Recommandation d'utiliser des équipements dont les moteurs sont conformes aux normes d'émission de niveau 4, ce qui contribuera à atténuer les effets du projet sur la qualité de l'air.

Recommandation de tenir compte de l'emplacement des récepteurs sensibles (p. ex., hôpitaux, écoles, maisons de retraite, maisons de soins) et des zones d'utilisation traditionnelle des terres lors de la détermination des effets potentiels du projet sur la qualité de l'air pour la santé humaine et des effets potentiels sur la santé des augmentations à court terme des concentrations de contaminants dans l'air ambiant en raison des activités du projet.
Nécessité d'un inventaire complet de tous les polluants atmosphériques potentiels : dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, poussière, particules, monoxyde de carbone, ozone, composés organiques volatils, composés aromatiques polycycliques, métaux et autres substances susceptibles d'être émises (y compris les émissions de gaz d'échappement des moteurs diesel), effets résiduels prévus sur la qualité de l'air du fait de la construction, de l'exploitation et de l'entretien du projet, et une liste d'exclusion de tous les polluants atmosphériques et les justifications des exclusions.
Confirmer les estimations des émissions de gaz à effet de serre; les valeurs d'intensité des émissions sont différentes entre le tableau 7.3 et le tableau 23.1.
Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre
Inquiétude quant au fait que le taux de captage de 94,32 % décrit dans la description initiale du projet ne reflète pas les capacités technologiques actuelles des unités de captage, d'utilisation et de stockage du carbone. Nécessité de disposer de données supplémentaires pour comprendre la réduction prévue des émissions pour le projet.
Besoin de renseignements supplémentaires concernant les avantages potentiels de la compensation des émissions de carbone et la part des émissions destinée au stockage et à l'utilisation.
Préciser les émissions de gaz à effet de serre du projet (y compris les étapes de construction et de déclassement) et sa contribution aux changements climatiques en tenant compte de <i>l'évaluation stratégique des changements climatiques</i> et de l'objectif à long terme du gouvernement du Canada de parvenir à la carboneutralité d'ici 2050. Décrire les mesures d'atténuation prévues, les technologies et les pratiques exemplaires à appliquer, y compris les mesures envisagées pour réduire en permanence les émissions de gaz à effet de serre du projet.
Clarification de la réduction des émissions grâce aux nouvelles technologies (p. ex., le captage du carbone) et clarification du fait que les nouvelles technologies n'entraîneront pas d'effets supplémentaires pour le projet.
Décrire la résilience du projet par rapport aux changements climatiques futurs et, le cas échéant, la manière dont elle est prise en compte dans la conception du projet.
Effets cumulatifs
Préoccupations concernant la contribution du projet aux effets cumulatifs, compte tenu de la densité du développement industriel dans la zone du projet.
Préoccupations concernant la contribution du projet aux effets cumulatifs sur la qualité de l'air, en particulier du fait de l'augmentation du volume de trafic liée au projet, en combinaison avec d'autres activités industrielles dans la région.
Préoccupations concernant la contribution du projet aux effets cumulés sur l'utilisation traditionnelle des terres et sur la santé et la situation économique des populations autochtones.
Conditions économiques et sociales
Préoccupation quant au fait que les effets environnementaux et les coûts financiers à long terme du projet l'emportent sur les avantages à court terme.
Préciser la stratégie d'embauche, y compris les emplois permanents prévus, la source et la quantité de main-d'œuvre, la manière dont la main-d'œuvre sera recrutée au plus fort des travaux et la manière dont les pénuries de main-d'œuvre ou l'accessibilité à la main-d'œuvre

qualifiée ont été prises en compte, ainsi que des renseignements supplémentaires sur l'embauche de travailleurs locaux, particulièrement de groupes autochtones.
Préciser les effets économiques, sociaux et écologiques, ainsi que sur les conséquences en matière de possibilités d'emploi pour les communautés.
Nécessité de disposer de renseignements de base concernant l'économie et la démographie locales et d'évaluer si la main-d'œuvre locale disponible sera suffisante pour soutenir la construction et l'exploitation du projet.
Précision sur le soutien financier fédéral prévu pour le projet.
Territoire domaniale
Besoin de renseignements sur les effets potentiels du projet sur les terres de réserve, en relation avec les effets sur l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles et les répercussions sur l'exercice des droits ancestraux ou issus de traités, ainsi que les mesures d'atténuation associées.
Demander une figure et une description montrant l'emplacement de tous les éléments du projet par rapport aux terres de réserve situées à proximité du projet.
Poisson et habitat du poisson
Préoccupations concernant les effets sur les poissons et leur habitat par l'entremise de la qualité et de la quantité de l'eau dans les plans d'eau (p. ex., la rivière Athabasca) en raison des activités du projet (p. ex., l'utilisation d'herbicides).
Préoccupations concernant les effets du projet sur les poissons et leur habitat, y compris les changements de débit, le franchissement des masses d'eau ou des zones humides, l'épuisement des eaux souterraines, les effets cumulatifs et l'entraînement des poissons dans l'exutoire. Demander des renseignements sur l'habitat du poisson qui sera perturbé et sur les mesures d'atténuation qui seront mises en œuvre pour remédier aux effets (c.-à-d., les mesures compensatrices).
Précision sur la manière dont les effets du bruit généré par les activités du projet auront une incidence sur les poissons et leur habitat.
Précision sur les emplacements proposés pour le franchissement des cours d'eau, les mesures d'atténuation et le risque d'effets résiduels, d'altérations nuisibles ou de destruction de l'habitat du poisson à la suite du franchissement des cours d'eau.
Programmes de suivi et de contrôle
Précision sur les protocoles de remise en état.
Précision sur les types et les quantités de produits chimiques utilisés pendant la construction et l'exploitation du projet et renseignements sur les normes mises en œuvre pour l'utilisation, y compris l'atténuation et la surveillance des accidents et des défaillances.
Santé humaine et bien-être
Nécessité de repérer et de localiser les récepteurs humains existants et potentiels, y compris les récepteurs sensibles.
Préciser si des facteurs identitaires (p. ex., l'âge, le sexe, la situation familiale, la profession) font que certains récepteurs de la santé humaine sont touchés différemment par les changements liés au projet.
Besoin de renseignements supplémentaires concernant les effets potentiels, les effets résiduels et les mesures d'atténuation du projet sur les conditions sanitaires, sociales et économiques.
Recommandation d'utiliser les <i>Conseils pour l'évaluation des impacts sur la santé humaine dans le cadre des évaluations environnementales</i> de Santé Canada lors de l'évaluation des effets d'un projet sur la santé humaine.

Participation et consultation des Autochtones et des intervenants
Besoin d'une véritable consultation des groupes autochtones tout au long de la durée de vie du projet, notamment en ce qui concerne la conception du projet, les évaluations avant perturbation, la surveillance environnementale et la gestion adaptative.
Préciser comment le projet favorisera la réconciliation avec les groupes autochtones.
Besoin de poursuivre la mobilisation des groupes autochtones susceptibles d'être touchés concernant l'accès aux terres traditionnelles et la manière dont l'utilisation actuelle des terres sera touchée par les activités du projet.
Nécessité d'une aide financière et d'un soutien aux capacités des groupes autochtones pour appuyer les activités de consultation et de mobilisation.
Usage courant des terres et des ressources par les peuples autochtones à des fins traditionnelles
Préciser les effets potentiels et perçus du projet sur l'utilisation actuelle des terres, y compris la faune et la flore, les effets potentiels correspondants sur les sources d'alimentation traditionnelles et la sécurité alimentaire des groupes autochtones, ainsi que la manière dont ces effets seront pris en compte.
Besoin de renseignements supplémentaires sur la zone de terres publiques que le projet occupera.
Préoccupations concernant les changements potentiels liés au projet pour les groupes autochtones, y compris les pratiques culturelles et traditionnelles, la sécurité alimentaire, la santé des Autochtones, les pratiques culturelles et spirituelles, les usages médicaux, cérémoniels et autres fins traditionnelles.
Besoin de renseignements supplémentaires sur les répercussions sur l'utilisation traditionnelle des terres, notamment sur les lieux d'enseignement, les zones de chasse et de cueillette et les répercussions sur la fonction des zones humides en raison des activités du projet.
Santé et bien-être des peuples autochtones
Besoin de renseignements sur les effets potentiels du projet sur la santé et le bien-être des peuples autochtones, notamment sur l'eau potable, les aliments prélevés dans la nature et l'augmentation des contaminants.
Nécessité d'obtenir davantage de renseignements sur les déchets et les procédures d'élimination, en particulier sur l'utilisation de produits chimiques et la production de déchets d'amines, ainsi que sur la détermination des effets négatifs pour les groupes autochtones.
Préciser les modifications potentielles de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines résultant du projet, y compris la façon dont les peuples autochtones consomment l'eau et les effets potentiels sur la santé humaine.
Droits des peuples autochtones
Précision sur l'évaluation des répercussions sur les droits et son intégration dans l'évaluation des effets du projet et les mesures d'atténuation potentielles.
Nécessité d'une mobilisation significative avec les groupes autochtones pour faciliter une compréhension commune des droits de l'article 35.
Besoin de renseignements supplémentaires concernant les effets cumulés de plusieurs projets dans la région sur l'exercice des droits ancestraux ou des droits issus de traités.
Conditions sociales et économiques des peuples autochtones
Préciser la volonté de promouvoir la diversité et l'inclusion par l'entremise des stratégies de recrutement et de formation du promoteur; nécessité de mieux comprendre le pourcentage cible de recrutement des peuples autochtones et si les peuples autochtones qui vivent à proximité du projet bénéficieront en priorité des possibilités d'emploi et de formation.

Besoin de renseignements supplémentaires concernant les conditions sanitaires, sociales et économiques de base et les effets potentiels du projet sur les populations autochtones locales.
Patrimoine spirituel, patrimoine naturel et patrimoine culturel des peuples autochtones
Précisions sur les effets potentiels de la construction et de l'exploitation du projet sur le patrimoine naturel et le patrimoine culturel, y compris les sites d'importance archéologique et paléontologique pour les peuples autochtones, et renseignements sur les processus de notification aux groupes autochtones si des artefacts sont récupérés.
Oiseaux migrateurs et leur habitat
Possibilité d'effets sur les oiseaux migrateurs pendant toutes les étapes du projet et obligations correspondantes découlant de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> et de son règlement.
Besoin de renseignements sur les répercussions potentielles, la surveillance, les mesures d'évitement et d'atténuation des caractéristiques linéaires du projet sur les oiseaux migrateurs.
Navigation
Besoin de précisions sur la question de savoir si une composante du projet (y compris les activités accessoires) peut avoir des répercussions sur une voie navigable et, le cas échéant, besoin de plus de renseignements sur les effets potentiels sur les voies navigables et sur les mesures d'atténuation éventuelles.
Espèces en péril, faune terrestre et leur habitat
Préoccupations concernant les effets négatifs potentiels du projet sur les espèces en péril et la faune en raison des activités de construction et de l'exploitation des éléments du projet.
Besoin de renseignements supplémentaires relativement aux espèces en danger (y compris les espèces du COSEPAC) et l'habitat essentiel susceptibles d'interagir avec le projet, les effets potentiels sur les espèces en danger et les mesures d'atténuation à mettre en œuvre.
Besoin de renseignements sur les études de base et les études préalables à la construction et au défrichement qui seront menées pour déterminer les sites d'hibernation et de perchage maternel.
Groupes de populations vulnérables (analyse comparative entre les sexes plus)
Tenir compte de l'analyse comparative entre les sexes plus tout au long du cycle de vie du projet, de la mobilisation, de la consultation, de l'atténuation et de la création des conditions de référence. Inclure les risques de violence basée sur le genre.
Nécessité d'une description détaillée de la stratégie de diversité de l'entreprise du promoteur et de sa pertinence par rapport à l'analyse comparative entre les sexes plus et aux questions d'emploi et de travail concernant le projet.
Préciser comment l'inclusion sera suivie et comment les lacunes en matière de représentation seront comblées en ce qui concerne l'engagement.
Eaux souterraines et eaux de surface
Besoin de renseignements sur les éventuels changements liés au projet en ce qui concerne la disponibilité en eau, les conditions météorologiques locales et les plans d'eau, compte tenu des changements climatiques.
Effets potentiels sur la qualité de l'eau et les obligations correspondantes découlant de la <i>Loi sur les pêches</i> et de son règlement.
Besoin de renseignements supplémentaires concernant les effets du projet sur la qualité et la quantité des eaux souterraines et des eaux de surface en raison des activités du projet et des mesures d'atténuation proposées.

Terres humides
Besoin de renseignements supplémentaires concernant les effets directs et indirects potentiels du projet sur les fonctions des zones humides (p. ex., biologiques, sociales, hydrologiques).
Besoin d'une justification supplémentaire pour étayer la conclusion selon laquelle le projet n'aura pas d'incidence négative sur les zones humides, et de renseignements concernant les mesures proposées pour atténuer les effets sur les zones humides.
Autres
Nécessité de clarifier la longueur et l'orientation des pipelines, des lignes de transport et des infrastructures associées au projet, le calendrier de construction et les autorisations requises.
Précisions concernant l'utilisation des routes existantes (c.-à-d., l'autoroute 43) et des sorties qui seront utilisées pour les activités du projet et si de nouvelles infrastructures routières sont nécessaires.